

cette dérogation au règlement : aucune peinture ne pouvait être exposée.

Le Jury central que présidait le baron Charles Dupin, tint bon. Il persista à considérer les peintures de fleurs de Saint-Jean comme des modèles pour la fabrique lyonnaise, comme le complément nécessaire de l'exposition de Lyon, et il eut raison des résistances des commissaires de la Reine.

Saint-Jean put faire son envoi, et il m'écrivit la lettre suivante :

« Lyon, 29 mars 1851.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de présenter à l'administration de l'Exposition de Londres l'état des tableaux que j'y envoie. N'ayant pas su comment remplir la circulaire faite pour le commerce, et faisant exception dans cette circonstance, j'ai établi un état ainsi qu'il suit :

« Cinq tableaux de fleurs partiront de Lyon, le sixième, étant à Londres, sera rendu au jour indiqué. Ils portent tous ma signature.

N° 1. Une Vierge, devant laquelle montent des buissons de roses, acquis par le Ministère de l'Intérieur pour le Musée du Luxembourg, valeur.	9,000 fr.
2. Bouquet de fleurs dans le bois.	7,000
3. Fruits et fleurs.	5,500
4. Fleurs cachées sous un chou.	3,200
5. Camélias dans un vase.	2,300
6. Fleurs et fruits.	4,200
	<hr/>
	31,200 fr.

« Ces tableaux sont vendus, excepté le n° 5.

« Croix de la Légion d'honneur.